

(1)
(N° 274.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AOUT 1893.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires
pour l'exercice 1893 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. ROSSEEUW.

Le soussigné a l'honneur de proposer l'amendement suivant au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires :

A l'article 11, majorer le crédit de la somme d'un million (1,000,000) à appliquer aux travaux d'hygiène publique.

ROSSEEUW.

(1) Budget, n° 181.
Rapport, n° 255
Amendements n° 221, 239, 247, 265 et 269